



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2007/17
8 août 2007

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Deuxième session
Genève, 22-25 octobre 2007
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

FACILITATION DU COMMERCE ET TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

**Projet de programme de travail du CEFACT-ONU pour 2008-2009:
description des activités**

Note du secrétariat

Résumé

Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a demandé au secrétariat, à sa treizième session, de soumettre pour examen par le Comité du commerce, à sa deuxième session, une proposition de programme de travail pour 2008-2009, **aux fins d'adoption puis de présentation au Comité exécutif de la CEE, pour approbation.**

Le Comité du commerce, dans son projet de mandat et faisant suite au processus de réforme de la CEE, a demandé, lors de sa première session, à «examine[r] régulièrement son programme de travail ainsi que ceux de ses organes subsidiaires» (voir le document ECE/TRADE/C/2006/10, par. 3 e)).

Le programme de travail du CEFACT-ONU s'appuie sur la stratégie intégrée relative à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques (voir le document ECE/TRADE/CEFACT/2006/6), et il s'inscrit dans le droit fil de la réforme de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et de l'évolution de l'environnement commercial international. Un projet de programme de travail détaillé et la structure organisationnelle du CEFACT-ONU sont exposés dans les annexes I et II, respectivement.

INTRODUCTION

1. Le projet de programme de travail pour 2008-2009 du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a été approuvé à la treizième session plénière. Les participants à la session ont demandé au Bureau de le soumettre pour approbation au Comité du commerce de la CEE, et ensuite pour confirmation au Comité exécutif de la CEE.
2. Afin que le programme de normalisation du CEFACT-ONU et les services connexes répondent aux besoins à la fois du secteur public et du secteur privé, la Plénière a tenu des sessions consacrées aux parties intéressées et approuvé une stratégie intégrée pour le CEFACT-ONU.
3. Le programme de travail doit être considéré à la lumière des résultats des sessions consacrées aux parties intéressées et des conséquences pouvant découler de la stratégie intégrée. À cet effet, le chapitre I du document expose dans ses grandes lignes la stratégie intégrée relative à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques qui a été approuvée afin que le CEFACT-ONU mène à bien sa mission. Le chapitre II présente les actions entreprises par le CEFACT-ONU pour donner suite à la réforme de la CEE et demeurer au diapason d'un environnement commercial international en évolution. Le chapitre III expose succinctement les activités pour 2008-2009 qui répondent aux besoins des parties intéressées.

I. STRATÉGIE INTÉGRÉE DU CEFACT-ONU

A. Objectif visé par le CEFACT-ONU

4. Le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a pour but de concevoir des procédés simples, transparents et efficaces pour le commerce international.
5. Il est facile de comprendre l'intérêt des travaux du CEFACT-ONU si l'on considère de bout en bout les transactions commerciales internationales, qui sont inévitablement soumises à des prescriptions administratives des pouvoirs publics. Dans leur essence, ces transactions associent un acheteur et un vendeur ainsi qu'une série d'opérations obligatoires.
6. L'acheteur doit:
 - a) Réunir des informations sur les fournisseurs, les produits et les services;
 - b) Établir des contrats avec les fournisseurs et leur passer commande;
 - c) Payer les vendeurs aux conditions convenues;
 - d) Se conformer aux prescriptions des autorités douanières/sanitaires/administratives.
7. Le vendeur doit:
 - a) Fournir des informations sur les produits, services et capacités commerciales disponibles;

- b) Conclure un accord sur les conditions et modalités de livraison des produits ou services;
- c) Expédier les produits ou fournir les services selon les conditions de livraison convenues;
- d) Donner les informations voulues aux autorités douanières/sanitaires/administratives.

B. Activités du CEFACT-ONU

8. Le CEFACT-ONU contribue à l'amélioration des procédures commerciales internationales grâce auxquelles:

- a) Les actions qui interviennent entre l'acheteur, le vendeur et les autorités compétentes sont simples, économiquement rationnelles et susceptibles d'être automatisées;
- b) Les procédures de franchissement des frontières et autres formalités en rapport avec les administrations publiques, les transactions commerciales et le transport sont transparentes et efficaces, ce qui réduit dans toute la mesure possible les retards imprévus ou indus ou encore les dépenses supplémentaires inattendues;
- c) La sécurité au cours du déplacement matériel des marchandises est portée à son maximum;
- d) Il est possible d'utiliser des logiciels immédiatement disponibles qui intègrent les normes et recommandations du CEFACT-ONU pour automatiser les transactions et les échanges d'informations.

C. Méthode de travail du CEFACT-ONU

9. Le CEFACT-ONU élabore et actualise des recommandations, normes et spécifications techniques pour l'activité commerciale et l'activité des entreprises, favorisant ainsi la mise en place d'un cadre coordonné pour les procédures administratives intra et intergouvernementales. Ce faisant, le CEFACT-ONU:

- a) Applique une approche globale de la transaction en s'attachant à éliminer les obstacles;
- b) Simplifie les formalités et les documents, qu'il s'agisse du passage des frontières ou d'autres procédures officielles et commerciales;
- c) Intègre les connaissances des entreprises dans des modèles de processus et d'information;
- d) Configure ces modèles en fonction des nouvelles technologies de l'information au fur et à mesure de leur apparition.

10. Les recommandations, normes et spécifications techniques du CEFACT-ONU sont mises au point dans le cadre d'un processus d'élaboration ouvert, qui vise à inciter toutes les parties

intéressées à participer à la création et au suivi des normes. Le CEFACT-ONU a pour objectif de produire des normes et des recommandations à jour, techniquement irréprochables, applicables dans tous les environnements et convenant à la fois aux participants du monde industriel et aux groupes d'utilisateurs finals.

II. ACTION DU CEFACT-ONU DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL EN ÉVOLUTION

11. Pour donner suite à la réforme de la CEE et demeurer au diapason d'un environnement commercial international en évolution le Bureau du CEFACT-ONU a consacré la première partie de la douzième Plénière à trois sessions interactives qui ont réuni les parties intéressées. Ces sessions étaient consacrées aux points de vue des pays, des secteurs utilisant les produits et services du CEFACT-ONU et à la communauté internationale des organismes de normalisation en constante mutation.

A. Pays

12. Les États membres participants ont jugé nécessaire de prévoir des normes interopérables et intersectorielles qui puissent aider à créer des liens en matière d'information entre différents organismes gouvernementaux nationaux et avec le secteur privé. De telles normes devraient permettre une convergence des multiples normes en vigueur au niveau national. Pour bon nombre de pays, il est essentiel que ces normes puissent être adaptées aux exigences nationales et soient financièrement accessibles, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME).

13. Pour les pays, le CEFACT-ONU devrait instaurer des procédures transparentes et faciles à comprendre qui permettent de:

- a) Produire des produits et services dans des délais raisonnables;
- b) Recevoir et traiter des contributions extérieures;
- c) Garantir une coordination et une harmonisation intersectorielles; et
- d) Mettre en place des relations bien définies avec d'autres organismes de normalisation.

14. Les États membres ont constaté que les besoins variaient considérablement selon les parties concernées. Pour y faire face, il fallait tenir compte des exigences:

- a) Des responsables gouvernementaux;
- b) Des organismes gouvernementaux et des entreprises qui utilisent les produits et les services;
- c) Des entreprises qui vendent des services reposant sur les normes;
- d) D'organismes intermédiaires tels que le Groupe d'action de l'industrie automobile, le Global Standard 1 (GS1) et la Société de télécommunication interbancaire mondiale (SWIFT).

B. Secteur des entreprises

15. Les parties intéressées du secteur des entreprises ont fait ressortir:
- a) La nécessité de disposer d'ensembles complets et cohérents de normes applicables en pratique;
 - b) L'importance d'élaborer rapidement les normes, ainsi que de les appliquer dans les plus brefs délais;
 - c) La nécessité de mobiliser les PME et de tenir compte de leurs besoins spécifiques.
16. Elles estimaient que le CEFACT-ONU devrait être considéré comme un organisme apportant un soutien technique à d'autres organes, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

C. Organismes de normalisation

17. Au cours du débat sur le rôle de la communauté internationale des organismes de normalisation, lesdits organismes sont arrivés à la conclusion que l'utilité du cadre sémantique commun du CEFACT-ONU était de plus en plus reconnue¹. Une approche coordonnée plus vigoureuse a été jugée nécessaire afin d'éviter les redondances. À cet effet, les communications devraient être intensifiées et améliorées entre les délégations à la Plénière et entre les participants aux travaux des forums du CEFACT-ONU ainsi qu'avec les divers organismes de normalisation.

III. EXPOSÉ SUCCINCT DES ACTIVITÉS DU CEFACT-ONU POUR 2008-2009

18. Pour répondre aux besoins des parties intéressées, le projet de programme de travail du CEFACT-ONU pour 2008-2009 privilégie les grands domaines d'activité suivants:

A. Faciliter les transactions commerciales nationales et internationales et contribuer à éliminer les obstacles

19. Le CEFACT-ONU va analyser et documenter, pour chaque domaine commercial², les aspects essentiels des processus, procédures et transactions au niveau international. Les prescriptions relatives à la facilitation du commerce et les prescriptions commerciales seront reprises et dûment étayées sous forme de Spécifications relatives aux prescriptions

¹ Spécification technique relative aux éléments de base, Bibliothèque des éléments de base (document de synthèse du CEFACT-ONU intitulé «Consolidated Documents Set» (ECE/TRADE/CEFACT/2006/10)).

² Chaîne logistique, documents commerciaux électroniques, transport, douane, finance, architecture et construction, collecte et communication de statistiques, assurance, voyage, tourisme et loisirs, soins de santé, services sociaux, comptabilité et vérification des comptes, gestion de l'environnement, analyse des procédés commerciaux, procédures commerciales internationales, harmonisation, agriculture et administrations en ligne.

commerciales³ (BRS). En 2008-2009, le CEFACT-ONU va publier quatre éditions de la Bibliothèque de BRS et l'annexe sur la facturation électronique de la recommandation relative à la formule-cadre de facture alignée pour le commerce international, élaborer trois nouvelles recommandations⁴ et réviser la Recommandation du CEFACT-ONU relative aux aspects documentaires du transport international de marchandises dangereuses⁵.

20. Le CEFACT-ONU va réduire l'écart qui existe entre les documents commerciaux sur support papier et ceux sur support électronique en élaborant et tenant à jour les documents à caractère commercial ou administratif conçus par les Nations Unies. Ces documents sont établis à partir de la formule-cadre des Nations Unies, de l'EDIFACT-ONU et de la technologie XML⁶. En 2008-2009, le CEFACT-ONU va établir ou réviser les schémas XML, réviser les règles de désignation et de conception XML pour la version révisée de la Spécification technique relative aux éléments de base et établir et publier quatre nouvelles spécifications techniques⁷.

21. Le CEFACT-ONU va mettre en évidence les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce pour chaque secteur faisant l'objet de procédures commerciales et élaborer ensuite les instruments nécessaires pour y répondre. Ces besoins seront évalués périodiquement à la faveur d'échanges de vues avec les gouvernements et les organisations commerciales. En 2008-2009, le CEFACT-ONU va réviser l'étude de base sur la mise en œuvre des produits et services du CEFACT-ONU, établir un programme de travail pour traiter les problèmes, définir les meilleures pratiques et les normes applicables aux aspects juridiques de la facilitation du commerce, élaborer et publier le Guide du CEFACT-ONU pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce et organiser les ateliers qui vont de pair sur le renforcement des capacités⁸.

22. Le CEFACT-ONU va continuer à étudier et évaluer les technologies de l'information et de la communication (TIC) et élaborer des normes et méthodes qui l'aideront à s'acquitter de sa mission. En 2008-2009, il va réexaminer les spécifications techniques en vigueur (Méthode unifiée de modélisation (UMM), Spécification technique relative aux éléments de base (CCTS)), élaborer de nouvelles spécifications techniques et procédures et publier le Document donnant une vision de l'architecture⁹.

³ Présentation permettant d'analyser, de généraliser, de préserver, de faire connaître et de communiquer les procédures commerciales.

⁴ Recommandation relative à la formule-cadre électronique des Nations Unies, Recommandation n° 34 relative à l'interopérabilité des guichets uniques et Recommandation n° 35 relative au cadre juridique pour les guichets uniques.

⁵ Annexe I, activité 1.1.

⁶ Langage de balisage extensible.

⁷ Annexe I, activité 1.4.

⁸ Annexe I, activité 1.2.

⁹ Annexe I, activité 1.3.

23. Le CEFAC-ONU va continuer de garantir la qualité technique des recommandations, normes et spécifications techniques. En 2008-2009, il va valider et publier¹⁰:

- a) Quatre répertoires EDIFACT-ONU;
- b) Quatre mises à jour de la Recommandation du CEFAC-ONU sur le Code des ports et autres lieux (LOCODE-ONU);
- c) Quatre bibliothèques des éléments de base;
- d) Quatre bibliothèques de schémas du CEFAC-ONU;
- e) Quatre bibliothèques de spécifications du CEFAC-ONU relatives aux prescriptions commerciales;
- f) La Spécification technique relative au Registre du CEFAC-ONU et la Spécification opérationnelle relative au Registre du CEFAC-ONU;
- g) L'adaptation des bibliothèques des éléments de base à une spécification syntaxiquement neutre;
- h) Le modèle de données UNEDocs;
- i) Le modèle de données UNEDocs basé sur les éléments de base, qui a été intégré au Répertoire UNTDED/ISO 7372.

B. Participer à un dialogue ouvert pour améliorer la coordination et la coopération

24. Le CEFAC-ONU va entreprendre des démarches pour que ses instruments soient dûment pris en compte dans les négociations de l'OMC relatives à la facilitation du commerce. En 2008-2009, il va publier un rapport sur l'évolution des négociations de l'OMC relatives à la facilitation du commerce¹¹.

25. Le CEFAC-ONU va faciliter les transactions commerciales et les transactions transfrontières en encourageant l'élaboration de normes en matière d'information et de documents pour faire en sorte que l'information sur les marchandises expédiées soit communiquée à l'avance. En 2008-2009, il va collaborer avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour harmoniser le modèle de données de l'OMD et le modèle de données UNEDocs et les regrouper en un modèle transfrontière de données de référence tenant compte des prescriptions applicables à l'échange de données tout au long de la chaîne logistique internationale. Par ailleurs, il va appliquer les conclusions de son Colloque sur les normes et

¹⁰ Annexe I, activité 1.5.

¹¹ Annexe I, activité 2.1.

l'interopérabilité en matière des guichet uniques¹² et organiser un atelier sur le modèle transfrontière de données de référence¹³.

26. Le CEFACT-ONU va coopérer étroitement avec le Comité du commerce de la CEE et avec d'autres entités de la CEE et de l'ONU afin de déterminer les domaines et les travaux qui pourraient contribuer à la facilitation du commerce. En 2008-2009, il va aider certains États membres à mettre en œuvre des activités d'analyse comparative sur la base du Guide et de la Recommandation sur la recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce. Il va publier un rapport sur l'évolution de sa coopération avec le Groupe de travail de la CEE sur les questions douanières intéressant les transports¹⁴.

27. Le CEFACT-ONU va, de concert avec d'autres organismes, coopérer avec les organisations nationales et internationales intervenant dans le domaine de la facilitation du commerce, les organismes de normalisation et les groupements régionaux et sous-régionaux de pays. En 2008-2009, il va continuer de coordonner la mise en œuvre du Mémorandum d'accord relatif au cadre ebXML, conclu entre la CEE et l'organisation OASIS¹⁵, et il va participer à deux réunions consacrées au Mémorandum d'accord sur le commerce électronique¹⁶ et à quatre réunions du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce^{17, 18}.

C. Renforcer l'aptitude des organisations professionnelles commerciales et administratives à échanger efficacement des biens et les services correspondants

28. Le CEFACT-ONU va renforcer la capacité des États membres à utiliser ses produits et services. Il va nouer des relations avec les pays en transition, les pays en développement et les pays les moins avancés pour se faire connaître et les informer au sujet de ses produits et ses services. En 2008-2009, il va organiser six ateliers afin de mieux faire connaître le Guide du CEFACT-ONU pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce et un atelier destiné aux organismes nationaux de facilitation du commerce des pays en transition, publier deux rapports sur l'utilisation des normes pour le projet ITAIDE (Information Technology for Adoption and Intelligent Design of E-government project – Technologie de l'information pour l'adoption et la

¹² Voir le document ECE/TRADE/CEFACT/2006/15.

¹³ Annexe I, activité 2.2.

¹⁴ (WP.30) Groupe spécial d'experts de l'informatisation du régime TIR.

¹⁵ http://www.unece.org/cefact/cf_mou_index.htm.

¹⁶ Mémorandum d'accord sur le commerce électronique, conclu entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT: http://www.unece.org/cefact/cf_mou_index.htm.

¹⁷ Partenariat mondial entre la Chambre de commerce internationale, l'OMD, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque mondiale: <http://www.gfptt.org/>.

¹⁸ Annexe I, activité 2.4.

conception intelligente du projet d'administration en ligne¹⁹), mettre au point trois opérations de mise en œuvre/vérification de l'adaptation aux besoins nationaux/régionaux du modèle de données UNeDocs et publier un référentiel des monographies sur le guichet unique²⁰.

29. Le CEFACT-ONU va faire la promotion de ses produits et services et élaborer du matériel promotionnel. En 2008-2009, il va:

- a) Publier des rapports trimestriels;
- b) Mettre au point à l'intention des gouvernements et des professionnels des outils destinés à montrer l'application et promouvoir l'utilisation des normes du CEFACT-ONU;
- c) Établir un plan de ressources financières pour ses projets (par exemple le Registre du CEFACT-ONU);
- d) Tenir son site Web à jour;
- e) Publier une brochure d'information sur ses produits et services;
- f) Soutenir le projet de facilitation du commerce en faveur des pays en transition, réalisé conjointement par la CEE et la République tchèque.

¹⁹ http://www.unece.org/cefact/forum_grps/tbg2_edocs/docs/tbg2-itaide_projectprop_0306.pdf#search=%22itaide%22.

²⁰ Annexe I, activité 3.1.

Annexe I

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008-2009

1. Le programme de travail²¹ englobe toutes les activités dévolues aux groupes permanents conformément à leurs mandats, telles qu'elles apparaissent à l'annexe II. Le Groupe de gestion du Forum (FMG) est chargé d'exécuter le programme de travail du Forum, qui a été approuvé par la Plénière, de veiller à la coordination des travaux apparentés entre les groupes permanents, d'empêcher tout chevauchement de travaux entre les groupes permanents et de rendre compte au Bureau²².

I. MISE AU POINT, TENUE À JOUR ET APPLICATION DES NORMES DE LA CEE

Premier grand domaine d'activité: Faciliter les transactions commerciales nationales et internationales et contribuer à éliminer les obstacles

2. Activité 1.1: Analyser et documenter, pour chaque domaine commercial, les aspects essentiels des processus, procédures et transactions au niveau international.
3. Le CEFACT-ONU va:
 - i) Élaborer des définitions des procédures et capacités en matière de services du secteur privé et du secteur public (Spécifications relatives aux prescriptions commerciales – BRS);
 - ii) Élaborer de nouvelles recommandations;
 - iii) Réexaminer les recommandations actuelles;
 - iv) Élaborer de nouvelles spécifications techniques;
 - v) Réexaminer les BRS en vigueur.

Activités:

- Deux réunions plénières annuelles;

²¹ Pour mener à bien sa mission, la Plénière a créé une structure organisationnelle composée de cinq groupes se réunissant deux fois par an dans le cadre d'un Forum du CEFACT-ONU: le Groupe des procédures commerciales internationales (TBG), le Groupe des technologies appliquées (ATG), le Groupe de la gestion du contenu de l'information (ICG), le Groupe juridique (LG) et le Groupe des techniques et méthodologies (TMG).

²² Le mandat, le cahier des charges et les procédures du CEFACT-ONU sont exposés dans le document TRADE/R.650/Rev.4.

- Quatre réunions du Forum;
- Large utilisation des outils offerts par l'Internet pour favoriser la coopération ainsi que des techniques de communication pour les réunions par téléphone.

Groupes responsables: Bureau, FMG

Résultats:

- 1.1.1 Quatre éditions de la Bibliothèque de BRS, qui comprendront une quinzaine de BRS supplémentaires (en fonction de l'examen des résultats escomptés dans le tableau de bord du projet).
- 1.1.2 Deux nouvelles recommandations: n° 34 (Interopérabilité des guichets uniques) et n° 35 (Cadre juridique pour les guichets uniques).
- 1.1.3 Annexe sur la facturation électronique de la Recommandation n° 6 du CEFACT-ONU: Formule-cadre de facture alignée pour le commerce international.
- 1.1.4 Révision de la Recommandation n° 11 du CEFACT-ONU: Aspects documentaires du transport international de marchandises dangereuses.
- 1.1.5 Projet de Recommandation relative à la formule-cadre électronique des Nations Unies.

Groupes responsables: TBG

Coordination supplémentaire: LG

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international, secteur privé

4. Activité 1.2: Mettre en évidence les besoins et les priorités en matière de facilitation du commerce.

5. Le CEFACT-ONU va:

Établir un programme de travail pour traiter les problèmes et définir les meilleures pratiques et les normes applicables aux aspects juridiques de la facilitation du commerce à l'échelle mondiale;

Collaborer avec des partenaires stratégiques clefs (Banque mondiale, OMD, Chambre de commerce internationale (CCI), commissions régionales de l'ONU, etc.) en vue d'aider certains États membres à déterminer s'ils ont besoin de mettre en place un guichet unique, ainsi que la façon de s'y prendre;

Élaborer et publier le Guide du CEFAC-ONU pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce, qui aidera les pays en développement et les pays en transition à envisager cette question en fonction de leurs propres besoins de développement, de leurs priorités, de leurs ressources et des obligations à assumer au niveau international.

Résultats:

- 1.2.1 Guide du CEFAC-ONU pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce et les ateliers qui vont de pair sur le renforcement des capacités.
- 1.2.2 Version révisée de l'étude de base sur la mise en œuvre des produits et services du CEFAC-ONU.

Groupes responsables: TBG

Coordination supplémentaire: LG

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international, secteur privé

6. Activité 1.3: Suivre l'évolution des technologies et des méthodes.
7. Le CEFAC-ONU va:
 - i) Développer l'architecture des transactions électroniques et son programme de travail pour mettre en place des capacités et le contenu «entreprises» des services Web;
 - ii) Réexaminer la spécification relative à la méthode de modélisation du CEFAC-ONU (UMM);
 - iii) Élaborer et publier une nouvelle version de la spécification technique relative aux éléments de base (CCTS).

Résultats:

- 1.3.1 Version révisée de la Spécification relative à la méthode unifiée de modélisation: Spécification technique relative à la méthode unifiée de modélisation appliquée à l'ontologie économique – ressource-événement-agent.
- 1.3.2 Spécification technique révisée relative aux éléments de base.
- 1.3.3 Spécification technique relative à la méthode contextuelle unifiée.
- 1.3.4 Document exposant une vision de l'architecture.
- 1.3.5 Spécification technique relative à la composition des messages.
- 1.3.6 Spécification technique relative aux accords et contrats commerciaux unifiés.

Groupe responsable: TMG

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international, secteur privé

8. Activité 1.4: Réduire l'écart qui existe entre les documents commerciaux sur support papier et ceux sur support électronique.

9. Le CEFACT/ONU va:

- i) Élaborer des spécifications techniques pour mettre au point et à jour des solutions syntaxiques;
- ii) Réexaminer les spécifications en vigueur.

Résultats:

1.4.1 Version révisée des règles de désignation et de conception XML pour la Spécification technique révisée relative aux éléments de base.

1.4.2 Établissement et révision de schémas XML.

1.4.3 Spécification technique relative aux en-têtes de documents commerciaux ordinaires.

1.4.4 Spécification technique relative aux types de données.

1.4.5 Spécification technique relative à la représentation XML des éléments de base.

1.4.6 Spécification technique relative aux règles de transformation permettant de passer du langage unifié de modélisation (UML) à l'EDIFACT-ONU.

1.4.7 Examen et approbation des demandes de mise à jour des données EDIFACT-ONU.

1.4.8 Élaboration et révision des messages EDIFACT-ONU.

Groupe responsable: ATG

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international, secteur privé

10. Activité 1.5: Garantir la qualité technique des recommandations, des normes et des spécifications techniques.

11. Le CEFACT/ONU va:

- i) Mettre à jour et réviser périodiquement les recommandations relatives aux codes;

- ii) Mettre à jour et publier la recommandation CEE n° 25 relative à l'utilisation de la norme des Nations Unies concernant l'échange de données informatisée pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU); ensemble de normes, répertoires et directives convenus à l'échelon international pour l'échange de données informatisée (EDI);
- iii) Valider et publier la Bibliothèque des éléments de base;
- iv) Mettre au point la Spécification technique relative au Registre du CEFAC-ONU.

Résultats:

- 1.5.1 Quatre publications de la Bibliothèque des éléments de base.
- 1.5.2 Quatre publications du Répertoire EDIFACT-ONU.
- 1.5.3 Quatre publications de la Recommandation LOCODE-ONU.
- 1.5.4 Quatre publications de la bibliothèque de schémas du CEFAC-ONU.
- 1.5.5 Quatre publications de la bibliothèque de spécifications relatives aux prescriptions commerciales.
- 1.5.6 Spécification technique relative au Registre du CEFAC-ONU.
- 1.5.7 Spécification opérationnelle relative au Registre du CEFAC-ONU.
- 1.5.8 Adaptation des bibliothèques des éléments de base à une spécification syntaxiquement neutre.
- 1.5.9 Publication du modèle de données UNeDocs.
- 1.5.10 Publication du modèle de données UNeDocs basé sur les éléments de base, qui a été intégré au Répertoire UNTDED/ISO 7372.
- 1.5.11 Révision des recommandations du CEFAC-ONU relatives aux codes, selon les besoins.

Groupe responsable: ICG

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international, secteur privé, consommateurs

II. CADRE DIRECTIF

12. Le Bureau du CEFACT-ONU est chargé d'élaborer la stratégie et la politique du Centre et d'assurer la coordination avec d'autres organismes internationaux, notamment les organismes de normalisation²³.

Deuxième grand domaine d'activité: participer à un dialogue ouvert afin d'améliorer la coordination et la coopération

13. Activité 2.1: Facilitation du commerce dans le cadre de l'OMC

14. Le CEFACT-ONU va:

- i) Faire en sorte que ses instruments soient dûment pris en compte dans les négociations de l'OMC relatives à la facilitation du commerce et dans les résultats auxquels elles aboutiront.

Résultats:

- 2.1.1 Un compte rendu sur l'évolution des négociations de l'OMC relatives à la facilitation du commerce.

Groupe responsable: Bureau

Coordination supplémentaire: TBG, LG

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international

15. Activité 2.2: Facilitation du commerce et transactions transfrontalières.

16. Le CEFACT-ONU va:

- i) Appliquer les conclusions de son Colloque sur les normes et l'interopérabilité des guichets uniques (ECE/TRADE/CEFACT/2006/15);
- ii) Collaborer avec l'OMD pour harmoniser le modèle de données de l'OMD et le modèle de données UNEDocs et les regrouper en un modèle transfrontière de données de référence tenant compte des prescriptions applicables à l'échange de données tout au long de la chaîne logistique internationale.

Résultats:

- 2.2.1 Un atelier sur le modèle transfrontière de données de référence

²³ Le mandat, le cahier des charges et les procédures du CEFACT-ONU font l'objet du document TRADE/R.650/Rev.4.

Groupe responsable: Bureau

Coordination supplémentaire: TBG, LG

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international

17. Activité 2.3: Collaborer étroitement avec le Comité du commerce de la CEE et avec d'autres entités de la CEE et de l'ONU.

18. Le CEFACT-ONU va:

- i) Aider certains États membres à mettre en œuvre des activités d'analyse comparative sur la base du Guide et de la Recommandation sur la recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce;
- ii) Contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial sur le développement durable, à savoir renforcer la capacité des pays en développement de tirer parti des possibilités offertes par la libéralisation du commerce et réduire la fracture numérique;
- iii) Coopérer avec le Groupe spécial d'experts de l'informatisation du régime TIR, qui relève du Groupe de travail des questions douanières intéressant les transports (WP.30) de la CEE.

Résultats:

2.3.1 Un compte rendu sur l'évolution de la coopération avec le WP.30.

Groupe responsable: Bureau

Destinataires: Gouvernements et organisations internationales

19. Activité 2.4: Assurer la liaison avec d'autres organismes.

20. Le CEFACT-ONU va:

- i) Agir en coordination avec la CEI, l'ISO et l'UIT dans le cadre du Mémoire d'accord sur le commerce électronique conclu entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT;
- ii) Coordonner la mise en œuvre du Mémoire d'accord relatif au cadre ebXML, conclu entre la CEE et l'organisation OASIS²⁴;

²⁴ http://www.unece.org/cefact/cf_mou_index.htm.

- iii) Agir en coordination avec la CCI, l'OMD, la CNUCED, la CEE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale dans le cadre du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce;
- iv) Établir des relations avec d'autres organismes de normalisation pertinents;
- v) Établir des relations avec des organismes régionaux, tels que la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) et la Commission européenne.

Résultats:

- 2.4.1 Deux réunions consacrées au Mémorandum d'accord sur le commerce électronique.
- 2.4.2 Quatre réunions du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce.

Groupe Responsable: Bureau

Destinataires: Organisations internationales et organismes de normalisation

IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Troisième grand domaine d'activité: Renforcer l'aptitude des organisations professionnelles commerciales et administratives à échanger efficacement des biens et les services correspondants

- 21. Activité 3.1: Renforcement des capacités.
- 22. Le CEFACT-ONU va:
 - i) Donner des conseils aux États membres de la CEE au sujet des questions relatives au commerce, à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques;
 - ii) Apporter un soutien pour le renforcement des capacités des pays en transition;
 - iii) Organiser des ateliers sur le renforcement des capacités afin de mieux faire connaître le Guide du CEFACT-ONU pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce et en encourager l'application;
 - iv) Rendre compte de la mise en œuvre du projet ITAIDE.

Résultats:

- 3.1.1 Six ateliers pour mieux faire connaître le Guide du CEFACT-ONU pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce.
- 3.1.2 Un atelier destiné aux organismes nationaux de facilitation du commerce des pays en transition.

- 3.1.3 Deux rapports sur l'utilisation des normes dans le projet ITAIDE.
- 3.1.4 Trois opérations de mise en œuvre/vérification de l'adaptation aux besoins nationaux/régionaux du modèle de données UNeDocs.
- 3.1.5 Publication d'un référentiel des monographies sur le guichet unique.

Groupes responsables: Tous

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international, secteur privé

23. Activité 3.2: Promotion.

24. Le CEFACT-ONU va:

- i) Soutenir les mesures de facilitation du commerce et la mise en œuvre de l'EDIFACT-ONU dans certains pays d'Europe orientale dans le cadre du projet réalisé conjointement par la CEE et la République tchèque;
- ii) Tenir à jour et améliorer le contenu du site Web du Forum du CEFACT-ONU et en faciliter l'accès;
- iii) Établir un plan de ressources financières pour ses projets (par exemple le Registre du CEFACT-ONU), qui contiendra toute la documentation technique utile.

Résultats:

- 3.2.1 Rapports trimestriels.
- 3.2.2 Projet de Registre du CEFACT-ONU.
- 3.2.3 Site Web du CEFACT-ONU.
- 3.2.4 Une brochure d'information sur les produits et services du CEFACT-ONU.
- 3.2.5 Un outil à la disposition des gouvernements et des professionnels pour montrer l'application et promouvoir l'utilisation des normes du CEFACT-ONU.

Groupes responsables: Tous

Destinataires: Gouvernements, secteurs et organisations du commerce international, secteur privé

Annexe II

ORGANISATION DES ACTIVITÉS DU CEFAC-ONU

1. Pour mener à bien sa mission, la Plénière a créé une structure organisationnelle composée d'un Bureau, d'un Groupe de gestion du Forum (FMG) et de cinq groupes, qui se réunissent deux fois par an dans le cadre d'un Forum du CEFAC-ONU. Les cinq groupes sont les suivants:

- a) Groupe des procédures commerciales internationales;
- b) Groupe des technologies appliquées;
- c) Groupe de la gestion du contenu de l'information;
- d) Groupe juridique;
- e) Groupe des techniques et méthodologies.

Mandats des groupes

2. Le Groupe des procédures commerciales internationales (TBG) est chargé de simplifier les procédures du commerce international, l'analyse des procédés utilisés par les secteurs privé et public et les meilleures pratiques, en utilisant, le cas échéant, la méthode de modélisation du CEFAC-ONU afin de faciliter la mise au point de solutions pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques. Il s'acquitte de la tâche qui lui est confiée de la façon suivante:

- Mise en évidence, simplification, harmonisation et alignement des pratiques, des procédures et des flux d'informations des secteurs public et privé, liés aux opérations commerciales internationales concernant aussi bien les marchandises que les services associés;
- Description de procédures et modèles de référence communs aux secteurs privé et public;
- Harmonisation des procédures des secteurs privé et public entre les différentes branches d'activité;
- Description et explication des prescriptions des secteurs privé et public;
- Information sur les travaux du TBG.

3. Le Groupe des technologies appliquées (ATG) est chargé de créer et de mettre à jour les structures des documents relatifs au commerce, aux entreprises et aux administrations qui sont établis sur la base d'une technologie ou d'une norme bien déterminée. Sa tâche consiste à concevoir, assembler et produire des solutions syntaxiques spécifiques sur la base des prescriptions commerciales ou techniques recensées par les groupes compétents du CEFAC-ONU.

4. Le Groupe de la gestion du contenu de l'information (ICG) assure la diffusion de spécifications techniques de qualité pour les transactions électroniques. Pour ce faire, il s'acquitte des tâches suivantes:

- Gestion des référentiels et des bibliothèques du CEFACT-ONU pour les transactions électroniques et des recommandations relevant de son domaine de compétence;
- Conformité technique et enregistrement des spécifications du CEFACT-ONU relatives aux prescriptions commerciales;
- Normalisation et mise à jour des composantes syntaxiques de base neutres sur le plan de l'information qui servent à élaborer les normes de mise en œuvre;
- Conformité technique et enregistrement des objets et des éléments syntaxiques porteurs d'informations spécifiques.

5. Le Groupe juridique (LG) analyse les procédures et problèmes juridiques actuels relevant de la mission et des objectifs du CEFACT-ONU, met en évidence les obstacles juridiques qui contrarient cette mission et ces objectifs et propose des améliorations concrètes.

6. Le Groupe des techniques et méthodologies (TMG) met à la disposition de tous les groupes du CEFACT-ONU une métabase de spécifications, de recommandations et d'informations sur les procédures commerciales et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il jouera aussi un rôle de recherche en évaluant les nouvelles TIC, ainsi que les techniques et méthodologies pouvant aider le CEFACT-ONU et ses groupes à s'acquitter de leurs mandats et à atteindre les objectifs fixés en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques.
